

Chronique Electorale

LILLE-ROUBAIX-TOURCOING

L'élection de Lille

Ce qu'on peut dire de plus juste de la situation électorale lilloise, c'est que le premier tour y est considéré par tous, candidats ou électeurs, comme une escarmouche d'importance secondaire, et que cela explique le calme au milieu duquel la Municipalité sortante peut multiplier les affirmations des républicains, les documents les plus tristes, et les accusations les plus flagrantes.

Personne n'ignore que c'est au second tour que se révèle la véritable bataille, et que le sort de ce second tour dépend, non des actes de la municipalité, mais de considérations politiques et personnelles qui permettront ou ne permettront pas de constituer contre la réaction le bloc de tous les éléments de gauche.

Lille, en effet, n'est pas une ville de réaction.

En dépit de l'exode des travailleurs vers les communes voisines où la vie est moins chère et les habitations plus agréables et plus saines, la majorité du corps électoral lillois est restée républicaine.

La majorité des députés, des conseillers généraux et d'arrondissement appartiennent à la gauche.

Il est sûr que la municipalité de droite puisse conserver l'hôtel de ville, il a fallu d'abord qu'elle mit en avant les hommes de son compromis avec l'Eglise et qu'elle abrégât ses sentiments de réactionnaires derrière l'hypocrisie progressiste ; il a fallu aussi qu'elle trouvât dans les rangs que l'on connaît des concours inattendus et plus ou moins inconvenables.

Que devrait ceux-ci lui échapper, que le corps électoral républicain et socialiste lillois soit, en un mot, entraîné tout entier dans un effort de gr. e commun et vigoureux, et le jeu de base le plus peu honnorable — par lequel M. Ch. Delesalle sourit à la République et sera la réaction cléricale, prudemment dans un échec pitoyable et défilé.

Les pourparlers — rendus publics — qui ont abouti à la constitution d'une liste républicaine radicale unique laissent plutôt derrière eux quel que laïcité.

Nous nous sommes abstenus de les apprécier, d'abord parce que les paroles et les intentions ne sont ni des actes ni des déclarations, ensuite parce que nous ne voulions pas donner ceux que nous aurions critiqués un rôle — ou un prétexte — à justifier une deuxième édition d'actes que nous voudrions plus voir affacer — pour qu'il soit possible de les oublier.

Contre la coalition de toutes les nuances de la réaction ondulée dans la liste Ch. Delesalle, une bonne chance de succès est offerte : c'est de grouper toutes les nuances radicales, radicales-socialistes et socialistes.

Se réaliser à ce groupement, c'est donc servir plus ou moins ouvertement le succès de la droite.

L'inertie et l'absentation d'une fraction de gauche, c'est l'équivalent d'une défection.

Des hommes se sont trouvés une fois qui ont pris cette responsabilité ; comprennent-ils que, renouvelée, le poids en deviendrait écrasant ? Se rendront-ils compte que l'isolement — dont la conséquence est le triomphe de la route — devient une désertion par la gauche. Apprendront-ils que la politique de la pêche ne devait venir de la droite ?

Aussi, si les chefs de parti sont malade tourquenois étaient plus soucieux de l'intérêt du prolétariat que de satisfaire leur envie de honneur et de gaudisse, au lieu de partie en guerre pour démolir, côte que côte, une municipalité qu'ils remplaceront dévantageusement. Ils eussent essayé de la pousser plus avant encore dans l'heureuse voie où elle était entrée en collaborant loyalement et vigoureusement avec elle pour le plus grand profit des travailleurs de Tourcoing.

H n'en est rien, au contraire.

Puis nous qui, par métier, devons nous tenir au courant de l'action électorale de partout, nous constisons que, de tous les maires sortants, le plus injuré c'est celui dont l'activité a été la plus vigoureusement poussée vers les améliorations sociales.

Ceux qui, comme M. Ch. Delesalle, à Lille, ont servi exclusivement les intérêts capitalistes, ignorent le genre de polémique dirigée contre le maire de Tourcoing par ceux qui prétendent représenter les intérêts ouvriers.

Le ton des polémiques du premier tour permettra-t-il celle union ?

C'est le secret du second tour. De la façon dont se fera alors le groupement de la gauche, de laquelle dépend l'effondrement de la droite ; et c'est pourquoi c'est dans une quasi-indifférence que se déroulent au chef-lieu les périphéries du premier tour.

La situation à Roubaix

L'Hôtel de Ville de Roubaix, tombé par erreur dans les mains des cléricaux il y a plusieurs mois, a été dimanche vraisemblablement ravi à l'armée.

Le magnifique mouvement d'organisation ouvrière qui a assuré le succès des élections législatives dernières ne permet guère à M. M. de concevoir l'espérance d'une victoire due jadis toute entière aux procédés frauduleux dévoilés par la suppression du scrutin.

Socialistes, mais bloquards irréductibles, nous eussions été heureux que la nouvelle municipalité soit composée à la fois de socialistes et de radicaux sincères.

L'union de ces deux éléments dans une collaboration progressive d'administration municipale aurait été féconde au point de vue de l'œuvre, car elle ont épargné les malentendus qui ont empêché en 1908 et en 1912 les coalitions socialiste et radicale d'enlever l'Hôtel de ville au second tour de scrutin.

Cette collaboration est été non moins heureuse au point de vue des intérêts roubaisiens ainsi confiés aux éléments les meilleurs et les plus compétents des deux groupes analisés.

Or, le début d'un accord au premier tour — malheureusement irréalisable — est accord apparemment certain au second tour en faveur des deux fractions. La gauche — dont l'union assurera le 12 mai quelques centaines de victoires dans notre région.

La situation du second tour est tout à coup devenue plus obscure, plus incertaine depuis que l'étrange et inattendue déclaration du parti radical rompt.

Nous avons déjà esquissé nos avis à ce sujet : M. Labbe, ordinairement mieux informé que nous à répondre sur un ton nerveux et agressif que nous a engagé, et, dans l'intérêt de la gauche, a pas nous prêter à cette polémique.

D'autant que nous croyons les radicaux roubaisiens assez fervents et assez sincères pour reculer dans la pratique devant les conséquences de leur déclaration.

« Nous sont, en effet, ces conséquences ? » Nous n'entrons au second tour, a dit à sa substance le comité radical, que dans une coalition qui réalisera la R. P. générale. »

Quelles seront les conséquences de la mise en pratique de ce système ?

On bien les cléricaux arrivent en faveur au premier tour de scrutin, et il se dérouleront sans R. P. purement et simplement assuré du succès par ce fait que la coalition des socialistes et des radicaux est rendue impossible par la déclaration radical.

On bien les cléricaux arrivent au premier tour dans une position délicate, et il se dérouleront la R. P. pour sauver une partie de leur carrière électorale ; et les radicaux se trouvent obligés par leur déclaration de prêter à cette coalition. I

Non, il n'est pas possible que des républicains comme Labbe, Sollies et leurs amis aient envisagé le sens de leur déclaration qui, au fait, peut se résumer ainsi : « Nous n'entretons au second tour que dans une coalition qui réservera des places aux « catolins ».

Nous avons été tellement stupéfaits par cette compréhension du devoir de discipline républicaine que nous avons aussitôt avoi-

Escobar : « Pendant, tu as trouvé ton malheur. »

Et ce qui concerne le bon laissé par les réactionnaires, si l'on n'affirme plus qu'il est net de toutes charges, c'est que de la mairie, on aperçoit la carcasse de l'ancien théâtre et qu'un mauvais plaisir freonna, sur la Place Rihour, le refrain populaire : « Colin, Colin, n'oumme trop près des maisons ! »

Et que nos clerciaux ont compris : « Colin, Colin, n'oumme près des élections ! »

Comment les cléricaux ont inventé le déficit des socialistes.

Comment les réactionnaires établissent-ils le montant de ce qu'ils appellent le déficit collectif ? Voici :

1. — 1904 : Insuffisance de ressources	818.605
2. — Engagements échelonnés sur plusieurs années	707.951
3. — Factures payées après 1904	106.292

Total 1.632.848

Voyons ce que valent ces chiffres :

1. — Le manque de ressources de 1904 résultant du compte administratif, est de 818.605, mais sur la déémission de cette année, il y a une somme de 300.000 francs volée par l'administration Delesalle et 340.000 fr. de dépenses extraordinaires disparaissant pour les années suivantes.

2. — Les 707.951 d'engagements échelonnés sur plusieurs années, ne peuvent être considérés comme étant à généraliser,

Jadis pratiqués à l'état exceptionnel dans quelques communes — qui s'en trouvaient dans cette tendance à l'égard de la généralisation, par suite sans doute de cette constatation qu'il est presque impossible de grouper au second tour la totalité des voix obtenues au premier tour par les deux fractions de gauche.

3. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

Si l'on peut aux deux dernières, nous pourrions faire une analyse à la fin de l'année.

4. — Pour les 1.632.848 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

5. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

6. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

7. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

8. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

9. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

10. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

11. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

12. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

13. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

14. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

15. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

16. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

17. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

18. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

19. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

20. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

21. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

22. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

23. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

24. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

25. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

26. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

27. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

28. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

29. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

30. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

31. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

32. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

33. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

34. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

35. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

36. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

37. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

38. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

39. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

40. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

41. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

42. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes pas en possession, en effet, des documents nécessaires pour régler ce problème.

43. — Pour les 106.292 francs de factures arrêtées, aucun examen ne nous est possible. Nous ne sommes